

PLAN SANITAIRE - crise Covid-19

EXPOSITIONS INTERACTIVES

Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Centre-Val de Loire

dernière mise à jour : 12/10/2020

SOMMAIRE

CONTEXTE	2
PRINCIPES GÉNÉRAUX	2
Préalable	3
MESURES STOP-Covid - Protocoles	3
Distanciation physique	3
Lavage des mains	3
Port du masque	4
Ventilation des locaux	4
Limitation du brassage des élèves de classes différentes	4
Mesure de distanciation	4
Nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels	4
Information et la communication	5
CAPACITÉ D'ACCUEIL	7
PLAN DE CIRCULATION	7
CONTACT	7

CONTEXTE

Ce document précise les modalités pratiques d'accueil dans les EXPOSITIONS INTERACTIVES DE LA FRMJC CENTRE après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le protocole présenté dans ce document repose sur les principes sanitaires fondamentaux de protection des visiteurs et des salariés vis à vis du coronavirus.

Les thématiques suivantes sont développées :

- Respect des gestes barrières
- Nettoyage/désinfection des locaux et du matériel
- Sanitaires
- Accueil des visiteurs :
 - dans le cadre scolaire
 - dans le cadre de visites publiques
- Gestion de la circulation
- Personnels

Principes fondamentaux :

- Maintien de la distanciation physique
- Application des gestes barrière
- Limitation du brassage des élèves
- Nettoyage et désinfection des locaux et matériels
- Information et communication

Préalable

Les enfants et les adultes présentant des symptômes évoquant un Covid-19 ne doivent pas se rendre à l'exposition.

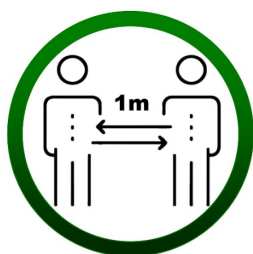
Pour les scolaires, les mesures prises dans ce document sont complémentaires des mesures barrières adoptées dans les établissements scolaires.

Le plan sanitaire est mis à jour en fonction des directives sanitaires de la crise Covid-19 émises par les autorités (la date de mise à jour est actualisée en entête de ce document).

MESURES STOP-Covid - Protocoles

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.
Le salarié de la FRMJC Centre est présent et veille au respect des gestes barrières.

Distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'affichage de la règle est présent à l'extérieur de la salle et dans la salle où est installée l'exposition. (voir affiche ci-après)

Lavage des mains



La FRMJC Centre met à la disposition des visiteurs une solution hydro-alcoolique. Elle doit être distribuée aux enfants sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains est obligatoire :

- A l'arrivée dans l'exposition (**avant l'entrée**) ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué.

L'affichage de la règle est présent à l'extérieur de la salle et dans la salle où est installée l'exposition. (voir affiche ci-après)



Port du masque

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les adultes et les enfants de plus de 11 ans.

L'affichage de la règle est présent à l'extérieur de la salle et dans la salle où est installée l'exposition. (voir affiche ci-après)

Ventilation des locaux

L'aération des locaux est réalisée entre chaque passage de groupe classe et dure au moins 10 minutes à chaque fois.

L'aération des locaux est réalisée à minima une fois par demi-journée pour les journées d'ouverture au public.

Limitation du brassage des élèves de classes différentes

Dans la mesure où les élèves de l'établissement ne sont pas brassés, une seule classe à la fois est présente dans la salle.

Le vêtements des élèves sont déposés sur une surface plane en évitant au maximum les contacts. La surface sera désinfectée entre deux groupes (virucide conforme à la norme EN 14476).

Mesure de distanciation

Toute **attente à lieu à l'extérieur**. Les mesures de distanciation physiques sont rappelées par voie d'affichage (voir affiche ci-après) .

Les visiteurs utilisent une **entrée** et une **sortie** de salle **différente**.

Pour les visites publiques dans les ERP de type L, 1 ou 3 chaises (au maximum pour les tables de 2 mètres) sont installées devant chaque atelier (avec la chaise centrale dont l'assise est condamnée par une affiche (voir ci-après) pour 3 chaises) afin de **limiter la station debout** (conformément l'article 45 du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020).

Pour les visites publiques, l'accès est interdit au zones permettant des regroupements par l'installation de chaises dont l'assise est condamnée par une affiche (voir affiche ci-après).

Nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels

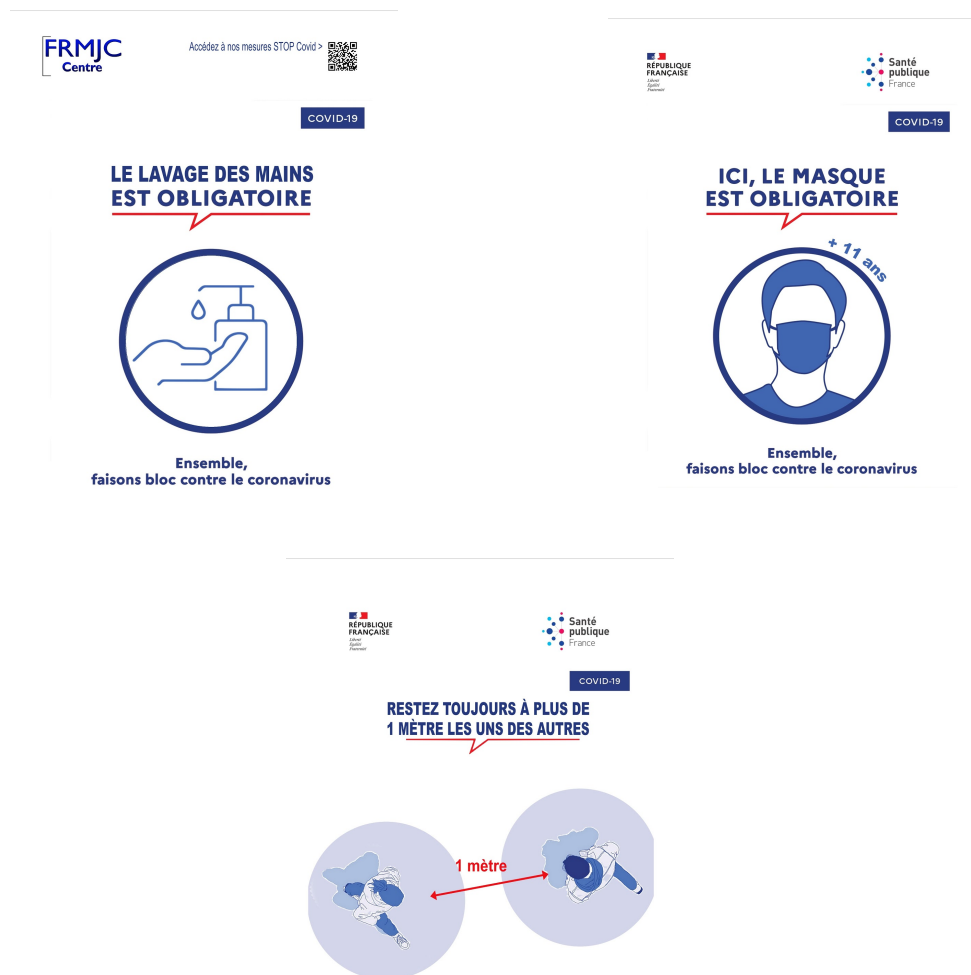
Les sanitaires et les points de contacts fréquents (poignées de portes) font l'objet d'un nettoyage une fois par demi-journée.

Le **matériel des ateliers est désinfecté** après le passage de chaque classe ou après chaque visiteur lors de l'ouverture publique. (la fiche du protocole de désinfection est affichée dans la salle, voir ci-après) (virucide conforme à la norme EN 14476).

Une poubelle à ouverture non manuelle et avec double ensachement est présente à proximité du point de lavage des mains.


Information et la communication


Affichage des gestes barrières avant l'entrée et dans la salle :











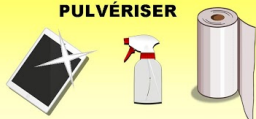



Affichage des protocoles de nettoyage et de désinfection des locaux et des matériels dans la salle :

FRMJC
Centre
frmjccentre.org

Accédez à nos mesures STOP Covid > 

PLAN D'ENTRETIEN EN PÉRIODE ÉPIDÉMIOLOGIQUE 

QUOI	QUAND	AVEC	COMMENT
TABLE 	1x / jour	produit détergent/désinfectant (virucide EN 14476)	PULVÉRISER  FROTTER 
FICHES 	1x / ½ jour Ou /nouvelle classe		Les fiches sont remplacées par des fiches nettoyées PULVÉRISER  FROTTER 
MATÉRIEL ATELIER 	1x / ½ jour Ou /nouvelle classe	Lingette imbibée détergent/ ou spray désinfectant	ou PULVÉRISER  FROTTER 
TABLETTE 	Nouveau groupe	produit dégraissant	Les tablettes sont remplacées par des tablettes nettoyées PULVÉRISER  FROTTER 

Affiche pour la condamnation de l'assise de la chaise centrale pour les ouvertures publiques :



CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité d'accueil est évaluée selon la superficie disponible des locaux (jauge) en respectant le principe de distanciation physique de 4m² par personne pour les visites publiques. Elle est transmise à minima 15 jours avant chaque installation à la municipalité.

Pour les visites publiques, trois chaises sont installées devant chaque atelier (tables de 2 mètres x 0,60 mètres). La chaise centrale est condamnée par une affiche (voir ci-dessus) dans les ERP de type L.

ÉMARGEMENT

Les visiteurs publics, sont invités à inscrire leur Nom-coordonnées téléphoniques-heure d'entrée sur un document de contact.

PLAN DE CIRCULATION

Les visiteurs sont invités à suivre le sens de visite afin d'éviter tout croisement en respectant le principe de distanciation physique.

Pour les visites publiques, les visiteurs doivent s'asseoir sur les chaises (non condamnées).

Le plan de circulation est transmis à minima 15 jours avant chaque installation.

CONTACT

Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Centre-Val de Loire

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports N°45-04-16 JEP

Déclarée à la Préfecture du Loiret sous le N°53-68

Agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale – article D551-1 – NOR : MENE1200224A

- Membre du C.R.A.J.E.P. Centre - Code APE 913 E - SIRET : 775 514 649 000 34 -

FRMJC Centre

78, rue du faubourg St. Jean - 45 000 ORLEANS - 02 38 53 64 47 - contact@frmjccentre.org